

Approbation des comptes-rendus du
Conseil académique.

Conseil académique du 27 juin 2023

Délibération 2023/06/CAC-14

LE CONSEIL ACADÉMIQUE,

Vu le code de l'éducation et notamment son article L.712-4 et L.712-6-1 ;

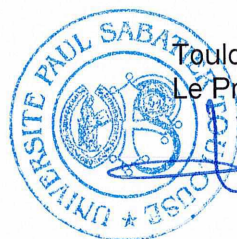
Vu les statuts de l'université Toulouse III – Paul Sabatier, notamment l'article 42 ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- **APPROUVE** les comptes-rendus suivants :

- **Compte-rendu du Conseil académique du 6 décembre 2022,**
- **Compte-rendu du Conseil académique du 14 février 2023,**
- **Compte-rendu du Conseil académique du 6 mars 2023,**
- **Compte-rendu du Conseil académique du 12 avril 2023.**

Date de transmission à la Rectrice de Région
académique et publication :
..... 30 juin 2023



Toulouse, le 27 juin 2023
Le Président,

Jean-Marc BROTO

Nombre de membres : 81

Nombre de membres présents ou représentés : 46

Nombre de voix favorables : 43
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 1
Ne prennent pas part au vote : 2